### NORME INTERNATIONALE

ISO 9735-8

Première édition 1998-10-01

Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) —

Teh Partie 8: ARD PREVIEW Données associées en EDI (standards.iten.ai)

Electronic data interchange for administration, commerce and transport (EDIFACT) Application level syntax rules (Syntax version number: 4) — https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4bd07dec-8cb7-4ee0-a573-

Part 8: Associated data in EDI



#### PDF - Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 9735-8:1998 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4bd07dec-8cb7-4ee0-a573-67b6cddefbeb/iso-9735-8-1998

#### © ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 734 10 79
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Version française parue en 1999 Imprimé en Suisse

Sommaire		Page
1	Domaine d'application	1
2	Conformité	1
3	Références normatives	1
4	Définitions	2
5	Données associées au sein d'un échange EDI	3

# iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 9735-8:1998 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4bd07dec-8cb7-4ee0-a573-67b6cddefbeb/iso-9735-8-1998

© ISO 1998 – Tous droits réservés

#### **Avant-propos**

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 9735 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 9735-8 a été élaborée par la Division du commerce de la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (en tant qu'EDIFACT/QNU) et a été adoptée, selon une procédure spéciale par «voie express», par le comité technique ISO/TC 154, Documents et éléments d'information dans l'administration, le commerce et l'industrie. (standards.iteh.ai)

Alors que la présente partie remplace les publications antérieures et qu'un numéro de version «4» doit être attribué à l'élément de données obligatoire 0002 (numéro de version de syntaxe) du segment UNB (en-tête de l'échange), les échanges continuant à utiliser la syntaxe définie dans les versions publiées antérieurement doivent reprendre les numéros suivants de version de syntaxe, afin de se différencier tant les uns des autres que de la présente partie:

ISO 9735:1988 — Numéro de version de syntaxe: 1 ISO 9735:1988 (modifiée et réimprimée en 1990) — Numéro de version de syntaxe: 2 ISO 9735:1988 (modifiée et réimprimée en 1990) plus Amendement 1:1992 — Numéro de version de syntaxe: 3

L'ISO 9735 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4):

- Partie 1: Règles de syntaxe communes à l'ensemble des parties, accompagnées des répertoires de service syntaxiques associés à chacune d'elles
- Partie 2: Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI par lots
- Partie 3: Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI interactif
- Partie 4: Message Compte rendu syntaxique et de service pour l'EDI par lots (type de message CONTRL)
- Partie 5: Règles de sécurité pour l'EDI par lots (authentification, intégrité et non-répudiation de l'origine)
- Partie 6: Message sécurisé Authentification et accusé de réception (type de message AUTACK)
- Partie 7: Règles de sécurité pour l'EDI (confidentialité)

- Partie 8: Données associées en EDI
- Partie 9: Message Gestion de Clés et de certificats de sécurité (type de message KEYMAN)
- Partie 10: Règles de sécurité pour l'EDI interactif

D'autres parties pourront être ajoutées ultérieurement.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 9735-8:1998 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4bd07dec-8cb7-4ee0-a573-67b6cddefbeb/iso-9735-8-1998

© ISO 1998 – Tous droits réservés

#### Introduction

La présente partie de l'ISO 9735 comprend les règles qui se situent au niveau de l'application pour la structuration des données associées à l'échange de messages électroniques dans un environnement ouvert, fondées sur les prescriptions du traitement ou par lots, ou interactif. Ces règles ont été adoptées par la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU) comme règles de syntaxe pour l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT). Elles font partie du Répertoire d'Échange de données commerciales des Nations Unies (UNTDID) qui comporte également les Directives pour la conception de messages, tant par transmission par lots qu'en mode interactif.

La présente partie de l'ISO 9735 peut être utilisée dans toute application, mais seuls les messages qui les prennent en compte peuvent se prévaloir d'être des messages EDIFACT s'ils respectent les autres directives, règles et répertoires contenus dans le Répertoire d'échange de données commerciales des Nations Unies. Pour être EDIFACT/ONU, les messages doivent être conformes aux règles de conception des messages destinés à une utilisation par lots ou en mode interactif, en fonction du texte concerné. Ces règles sont maintenues dans le Répertoire d'échange de données commerciales.

Les spécifications des communications et les protocoles n'entrent pas dans le cadre de la présente partie de l'ISO 9735.

La présente partie de l'ISO 9735 est nouvelle. Elle a été ajoutée à l'ISO 9735. Elle offre la possibilité d'associer un paquet de données, qui contient un objet enfermé dans des segments de service EDIFACT lui servant d'enveloppe.

(standards.iteh.ai)

Cette solution permet le transfert dans un échange EDIFACT de données qui peuvent être créées par d'autres applications, comme STEP (Standard pour l'échange de données d'un modèle de produit), fichiers CAO (Conception assistée par ordinateur), etc., mais ne peuvent pas être véhiculées par un message EDIFACT.

67b6cddefbeb/iso-9735-8-1998

Dans un échange, des paquets peuvent être contenus dans des groupes qui peuvent contenir des messages et des paquets, ou uniquement des paquets. Enfin, un échange peut ne contenir qu'un paquet (ou que des paquets).

Un (des) paquet(s) transféré(s) dans un échange EDIFACT peut (peuvent) ou non être relié(s) à un (des) message(s) EDIFACT contenu(s) dans le même échange ou un échange différent.

# Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) —

Partie 8:

Données associées en EDI

#### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 9735 définit les règles de syntaxe applicables aux données associées en EDI destinées aux échanges entre applications informatiques. Elle offre une méthode permettant de transférer les données qui ne peuvent pas être véhiculées au moyen d'un message EDIFACT soit par lots, soit en mode interactif. Ces données peuvent être créées par d'autres applications (telles que STEP, fichiers CAO, etc.), et il y est fait référence dans la présente partie de l'ISO 9735 en tant que données associées.

## iTeh STANDARD PREVIEW

#### 2 Conformité

(standards.iteh.ai)

La conformité à une norme signifie que la totalité de ses prescriptions, y compris tous ses aspects, sont pris en compte. Si tel n'est pas le cas, toute demande de conformité doit comporter une déclaration identifiant chacun des aspects qui en fait l'objet. https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4bd07dec-8cb7-4ee0-a573-67b6cddefbeb/iso-9735-8-1998

Les données échangées sont en conformité si la structure et la représentation des données respectent les règles de syntaxe définies dans la présente Norme internationale.

Les dispositifs qui s'appuient sur la présente Norme internationale sont en conformité s'ils sont en mesure de créer et/ou d'interpréter les données structurées et représentées conformément à cette norme.

La conformité à la présente partie de l'ISO 9735 doit prendre en compte la conformité à l'ISO 9735-1, et l'ISO 9735-2 ou l'ISO 9735-3.

Une fois identifiées dans la présente Norme internationale, les dispositions définies dans les normes associées doivent faire partie intégrante des critères de conformité.

#### 3 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 9735. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 9735 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 9735-1:1998, Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) — Partie 1: Règles de syntaxe communes à l'ensemble des parties, accompagnées des répertoires de service syntaxiques associés à chacune d'elles.

© ISO 1998 – Tous droits réservés

ISO 9735-2:1998, Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) — Partie 2: Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI par lots.

ISO 9735-3:1998, Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) — Partie 3: Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI interactif.

#### 4 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 9735, les définitions données dans l'ISO 9735-1:1998, annexe A, s'appliquent.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 9735-8:1998 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4bd07dec-8cb7-4ee0-a573-67b6cddefbeb/iso-9735-8-1998

#### 5 Données associées au sein d'un échange EDI

#### 5.1 Données associées au sein d'un échange EDI par lots

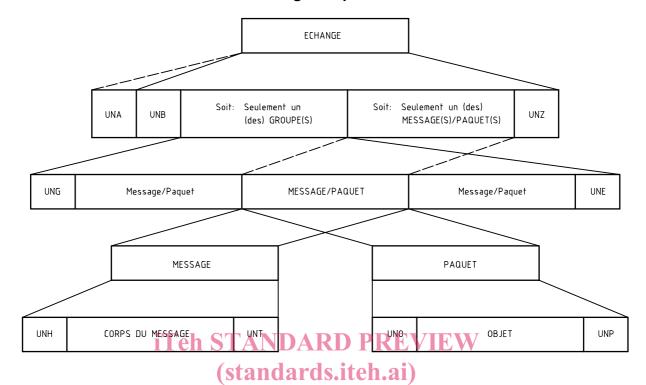


Figure 1a — Données associées au sein d'un échange EDI par lots (schéma simplifié)

ISO 9735-8:1998

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4bd07dec-8cb7-4ee0-a573-67b6cddefbeb/iso-9735-8-1998